ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ

ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⴰⴳⵍⵍⵉⵜ

ⵜⴰⵙⵙⴰⵍⵜ ⵜⴰⵏⵎⵔⵔⴰⵜ ⵏ ⵜⴳⵍⵍⵉⵜ

ⵜⴰⵏⵏⴰⵔⵜ ⵜⵙⵎⵔⴰⵜ

المملـــــكة المغـــــربية

وزارة العـــــدل

المديرية الإقليمية للعدل

الدار البيضاء

Avis d'achat N° 49/2026

La direction provinciale de la justice de Casablanca procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

- ✓ **Objet de la prestation : Entretient, réparation, maintenance, recharge, contrôle et Fourniture des Extincteurs** pour les tribunaux de la circonscription judiciaire de Casablanca y compris : Fourniture des pièces de rechange, Peinture des extincteurs abimés, Reprouve (ou requalification périodique) des extincteurs de CO2, Installation des extincteurs non installé en place, Numérotation des extincteurs sur le panneau de consigne, Test des extincteurs après recharge final (sur demande).

- ✓ **Consistance de la prestation :**

DESIGNATION	Unité de Mesure	QT	PRIX UNITAIRE DHS	PRIX TOTAL DHS
Extincteurs Pulvérisées 06 L **Caractéristiques et spécifications :** Vidange et nettoyage - Contrôle de l'état intérieur et extérieur - Remplacement de l'eau et de l'additif lorsque - Utilisation d'un additif approprié et conforme - Contrôle des joints d'étanchéité - Remplacement des joints défectueux - Remplissage selon la charge nominale de l'appareil - Contrôle final d'étanchéité. - L'identification des appareils nécessitant une recharge, une réparation ou un remplacement	U	162		
Extincteurs Pulvérisée 09L **Caractéristiques et spécifications :** Vidange et nettoyage - Contrôle de l'état intérieur et extérieur - Remplacement de l'eau et de l'additif lorsque - Utilisation d'un additif approprié et conforme - Contrôle des joints d'étanchéité - Remplacement des joints défectueux - Remplissage selon la charge nominale de l'appareil - Contrôle final d'étanchéité. - L'identification des appareils nécessitant une recharge, une réparation ou un remplacement	U	18		
Extincteurs poudre ABC 50 kg **Caractéristiques et spécifications :** Vidange de l'ancienne poudre - Nettoyage et contrôle de l'intérieur de l'appareil - Détassage / décompactage de la poudre, lorsque l'état de la charge le permet - Remplacement de la poudre lorsque nécessaire				

- Utilisation d'une poudre adaptée et de bonne qualité - Contrôle du système de diffusion - Contrôle de l'étanchéité - Remontage et remise en service. - L'identification des appareils nécessitant une recharge, une réparation ou un remplacement	U	05		
Extincteurs poudre ABC 09 kg **Caractéristiques et spécifications :** Vidange de l'ancienne poudre - Nettoyage et contrôle de l'intérieur de l'appareil - Détassage / décompactage de la poudre, lorsque l'état de la charge le permet - Remplacement de la poudre lorsque nécessaire - Utilisation d'une poudre adaptée et de bonne qualité - Contrôle du système de diffusion - Contrôle de l'étanchéité - Remontage et remise en service. - L'identification des appareils nécessitant une recharge, une réparation ou un remplacement	U	58		
Extincteurs CO2 02kg **Caractéristiques et spécifications :** RÉÉPREUVE (ou requalification périodique) DES EXTINCTEURS CO2 - Le contrôle de l'état extérieur de la bouteille - Contrôle de l'identification et du marquage de la bouteille - Contrôle de la date de fabrication et des dates de contrôles antérieurs - Le contrôle de la masse de la bouteille - La vérification de l'état du robinet et des accessoires - La réalisation de la réépreuve conformément aux exigences réglementaires applicables - Le contrôle après épreuve - Le remplacement des éléments défectueux lorsque nécessaire - La remise en service de l'extincteur après résultat satisfaisant - La mise à jour du marquage et/ou de l'étiquette de contrôle - La fourniture d'un justificatif ou procès-verbal de réépreuve lorsque celui-ci est exigé. - L'identification des appareils nécessitant une recharge, une réparation ou un remplacement	U	20		
Extincteur CO2 05kg **Caractéristiques et spécifications :** RÉÉPREUVE (ou requalification périodique) DES EXTINCTEURS CO2 - Le contrôle de l'état extérieur de la bouteille, - Contrôle de l'identification et du marquage de la bouteille - Contrôle de la date de fabrication et des dates de contrôles antérieurs - Le contrôle de la masse de la bouteille, - Contrôle de l'état du robinet et des accessoires - La réalisation de la réépreuve (ou requalification périodique) conformément aux exigences réglementaires applicables - Le contrôle après épreuve - Le remplacement des éléments défectueux lorsque nécessaire - La remise en service de l'extincteur après résultat satisfaisant - La mise à jour du marquage et/ou de l'étiquette de contrôle - La fourniture d'un justificatif ou procès-verbal de réépreuve	U	154		

lorsque celui-ci est exigé - L'identification des appareils nécessitant une recharge, une réparation ou un remplacement				
Extincteur CO2 10kg **Caractéristiques et spécifications :** RÉÉPREUVE (ou requalification périodique) DES EXTINCTEURS CO2 - Le contrôle de l'état extérieur de la bouteille - La vérification de l'identification et du marquage de la bouteille - La vérification de la date de fabrication et des dates de contrôles antérieurs - Le contrôle de la masse de la bouteille - Contrôle de l'état du robinet et des accessoires - La réalisation de la réépreuve conformément aux exigences réglementaires applicables - Le contrôle après épreuve - Le remplacement des éléments défectueux lorsque nécessaire - La remise en service de l'extincteur après résultat satisfaisant - La mise à jour du marquage et/ou de l'étiquette de contrôle - La fourniture d'un justificatif ou procès-verbal de réépreuve lorsque celui-ci est exigé. - L'identification des appareils nécessitant une recharge, une réparation ou un remplacement	U	10		
Extincteur CO2 06kg **Caractéristiques et spécifications :** RÉÉPREUVE (ou requalification périodique) DES EXTINCTEURS CO2 - Le contrôle de l'état extérieur de la bouteille - Contrôle de l'identification et du marquage de la bouteille - Contrôle de la date de fabrication et des dates de contrôles antérieurs - Le contrôle de la masse de la bouteille - Contrôle de l'état du robinet et des accessoires - La réalisation de la réépreuve conformément aux exigences réglementaires applicables - Le contrôle après épreuve - Le remplacement des éléments défectueux lorsque nécessaire - La remise en service de l'extincteur après résultat satisfaisant - La mise à jour du marquage et/ou de l'étiquette de contrôle - La fourniture d'un justificatif ou procès-verbal de réépreuve lorsque celui-ci est exigé. - L'identification des appareils nécessitant une recharge, une réparation ou un remplacement	U	23		
Extincteurs Pulvérisées 50 L Caractéristiques et spécifications : - Le contrôle du bon état apparent de l'appareil - Le contrôle de l'existence et de l'état de tous les accessoires extérieurs - Le contrôle du corps de l'extincteur - Le contrôle de la poignée et du dispositif de déclenchement - Le contrôle de la goupille de sécurité - Le contrôle du plombage - Le contrôle du flexible et de la lance - Le contrôle du manomètre lorsque celui-ci existe - Le contrôle de l'état des joints - Le contrôle de l'état du support	U	01		

- Le contrôle de l'accessibilité et de l'emplacement - Le contrôle de la hauteur d'installation - Le contrôle de la signalisation - Le contrôle de la date de fabrication - Le contrôle de la date de péremption ou de la durée d'utilisation applicable - L'identification des appareils nécessitant une recharge, une réparation ou un remplacement et faire le nécessaire.				
Extincteurs poudre ABC 06 kg **Caractéristiques et spécifications :** - Le contrôle du bon état apparent de l'appareil - Le contrôle de l'existence et de l'état de tous les accessoires extérieurs - Le contrôle du corps de l'extincteur - Le contrôle de la poignée et du dispositif de déclenchement - Le contrôle de la goupille de sécurité - Le contrôle du plombage - Le contrôle du flexible et de la lance - Le contrôle du manomètre lorsque celui-ci existe - Le contrôle de l'état des joints - Le contrôle de l'état du support - Le contrôle de l'accessibilité et de l'emplacement - Le contrôle de la hauteur d'installation - Le contrôle de la signalisation - Le contrôle de la date de fabrication - Le contrôle de la date de péremption ou de la durée d'utilisation applicable - L'identification des appareils nécessitant une recharge, une réparation ou un remplacement et faire le nécessaire.	U	55		
Total HT				
TVA 20%				
TOTAL TTC				

- LIEU D'EXECUTION : Direction Provinciale de la Justice de Casablanca

- Délai d'exécution **: 30 jours.**

- CONDITIONS D'EXECUTION :

- L'entreprise doit être spécialisée dans l'installation, la maintenance et la vérification des extincteurs et justifier d'une **expérience minimale de trois (03) années dans le domaine**.
- L'entreprise doit disposer d'un atelier équipé pour les opérations de maintenance, de recharge, d'épreuve et de contrôle des extincteurs conformément à la réglementation en vigueur.
- L'entreprise doit fournir une **attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle** couvrant les risques liés aux prestations.
- Les techniciens intervenants doivent être couverts par une assurance Accidents du Travail (AT) en cours de validité.
- À l'issue de chaque intervention, un rapport détaillé de maintenance et de contrôle devra être remis au maître d'ouvrage, précisant l'état de chaque extincteur, les opérations réalisées et les éventuelles recommandations.

Une formation obligatoire devra être dispensée sur chaque site objet du BON DE COMMANDE

Service de l'équipement et Gestion du patrimoine et Système d'information

Yasmine ACHARHABI
Chef de service
de l'équipement
et Gestion du patrimoine
et Système d'information